



Procès-verbal

Conseil Municipal du 4 juin 2014.

L'an deux mille quatorze, le quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HUS Christian.

Présents : Melle HERVOCHE Aurélie, MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle,

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric (à partir du vote du point 1), COMBET Bernard, ECK Julien, FERRIER Rodolphe, HUS Christian, LUNEL Romain, PICAUD Grégory, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

Secrétaire de séance : Monsieur BLOINO Didier.

0 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014.

Ce point a été adopté :

Pour : 14 –

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

2014-06-01- Etablissement de la liste de présentation des membres pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires. Le rôle de la commission est d'examiner l'évaluation des valeurs foncières effectuée par les services fiscaux. Les commissaires sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur proposition par le conseil Municipal d'une liste de présentation des candidats remplissant les conditions fixées à l'article 1650 du CGI (être de nationalité française, être âgé de 25 ans au moins, jouir de ses droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission).

Un commissaire doit être domicilié hors de la commune.

La représentation des personnes imposées à la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle doit être équitable.

Chaque titulaire doit avoir un suppléant.

Aussi, il convient d'arrêter la liste de présentation qui comporte huit commissaires par type de taxe dont deux (1 titulaire et un suppléant) domiciliés hors de la commune.

Titulaires	Suppléants
1. M. JAMEUX Patrick	M. CLARENC André
2. Mme JUDE Yvonne	Mme BRIERE Nadine
3. M. MICHEL Daniel	Mme BESSE Frédérique
4. M. BOURU Michel	Mme KUREK Sophie
5. Mme ARMAND Anne	M. BOUHOURLIONEL Lionel
6. M. NURDIN Adrien	M. LAPLANCHE Christophe
7. M. VASSAL Jean	Mme VOISIN Marjorie
8. M. BOULLENGER Antoine	M. BRUZZO Christophe
9. M. MOINET Michel	M. CAMBIER Hervé
10. M. COGNET Julien	M. GENIN Alexandre
11. M. VIOLA Joaquim	M. DANY François
+ 2 PERSONNES HABITANT HORS MONTEREAU SUR LE JARD	
M. FOURNIER Bernard	M. DELPORTE Willy

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter la liste de présentation des membres pouvant siéger à la C.C.I.D.

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

2014-06-02- Création et Constitution des Commissions Communales.

-Suite au renouvellement du conseil municipal, il nous faut procéder à la création d'une commission d'urbanisme, qui aura pour rôle de prendre connaissance des dossiers reçus ou déposés en mairie. Elle procèdera à l'étude des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme, des déclarations d'intention d'aliéner en veillant au respect du plan local d'urbanisme avant que « l'avis du maire » sur ces dossiers soit transmis aux différents services instructeurs (DDT, ABF, CAMVS).

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la création et le nombre de membres de la commission. La nomination de ces membres a été désignée par vote à bulletin secret.

Cette commission sera composée de 3 titulaires et de 2 suppléants.

Le nombre des membres sera de 3 titulaires et 2 suppléants.

Pour les membres titulaires, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. BUTAUD Daniel = 15 voix

M. BLOINO Didier = 15 voix

Melle HERVOCHE Aurélie = 15 voix

Les 3 membres élus titulaires sont : Mademoiselle HERVOCHE Aurélie et Messieurs BUTAUD Daniel et BLOINO Didier.

Pour les membres suppléants, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. FERRIER Rodolphe = 15 voix

M. PICAUD Grégory = 15 voix

Les 2 membres élus suppléants sont : Messieurs FERRIER Rodolphe et PICAUD Grégory.

-Suite au renouvellement du conseil municipal, il nous faut procéder à la création d'une commission de travaux, qui aura pour rôle l'étude préalable des nouveaux projets au niveau des équipements publics et des infrastructures. Elle étudiera les différentes alternatives possibles à un projet et fournira les éléments nécessaires à la commission d'appels d'offres pour la réalisation des cahiers des charges. Elle aura pour charge le suivi des travaux de voirie, d'espaces verts, de fleurissement, d'éclairage public, de plan de circulation, de stationnement, de signalisation et d'accessibilité. Elle assurera également les travaux des bâtiments communaux, l'entretien et travaux neufs, la station d'épuration.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la création et le nombre de membres de la commission. La nomination de ces membres a été désignée par vote à bulletin secret.

Cette commission sera composée de 3 titulaires et de 2 suppléants.

Pour les membres titulaires, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. COMBET Bernard = 15 voix

M. ECK Julien = 15 voix

M. BLOINO Didier = 15 voix

Les 3 membres élus titulaires sont : Messieurs COMBET Bernard, ECK Julien et BLOINO Didier.

Pour les membres suppléants, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. PICAUD Grégory = 15 voix

M. LUNEL Romain = 15 voix

Les 2 membres élus suppléants sont : Messieurs PICAUD Grégory et LUNEL Romain

-Suite au renouvellement du conseil municipal, il nous faut procéder à la création d'une commission communication et information chargée de la relation avec la presse (envoi de photos, articles, lorsque les journalistes ne sont pas présents). Elle réalisera le journal municipal et aura en charge l'animation du site internet. Elle rendra compte des statistiques-clés du site internet. Elle soutiendra au travers du site internet les actions promotionnelles et de communications des associations.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la création et le nombre de membres de la commission. La nomination de ces membres a été désignée par vote à bulletin secret.

Cette commission sera composée de 3 titulaires et de 2 suppléants.

Pour les membres titulaires, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Mme DE PAIX DE CŒUR Marion = 15 voix
M. CHASSIGNET Éric = 15 voix
M. SMOLKOWICZ Gérard = 15 voix

Les 3 membres élus titulaires sont : Madame DE PAIX DE CŒUR Marion et Messieurs CHASSIGNET Éric et SMOLKOWICZ Gérard.

Pour les membres suppléants, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Mademoiselle HERVOCHE Aurélie = 15 voix
Madame ALLOT Nathalie = 15 voix

Les 2 membres élus suppléants sont : Mademoiselle HERVOCHE Aurélie et ALLOT Nathalie.

-Suite au renouvellement du conseil municipal, il nous faut procéder à la création d'une commission vie locale. La commission vie locale traite tous les sujets concernant la vie associative, sportive et la jeunesse de la commune. Elle constitue le lien entre les associations et la municipalité. Elle aura en charge les relations avec les associations et gèrera la planification des mises à dispositions régulières de la maison des associations.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la création et le nombre de membres de la commission. La nomination de ces membres a été désignée par vote à bulletin secret.

Cette commission sera composée de 3 titulaires et de 2 suppléants.

Pour les membres titulaires, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. SEMAM Fayçal = 15 voix
M. COMBET Bernard = 15 voix
M. SMOLKOWICZ Gérard = 15 voix

Les 3 membres élus titulaires sont : Messieurs SEMAM Fayçal, COMBET Bernard et SMOLKOWICZ Gérard.

Pour les membres suppléants, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Madame ALLOT Nathalie = 15 voix
Madame FOUCHER Chrystelle = 15 voix

Les 2 membres élus suppléants sont : Mesdames ALLOT Nathalie et FOUCHER Chrystelle.

2014-06-03- Election des conseillers municipaux au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.)

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) est une instance communautaire chargée d'évaluer les transferts de charges liés eux-mêmes aux transferts de compétence. La répartition quant à la représentation est liée à l'importance démographique des communes membres, soit pour notre commune : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Considérant l'accord unanime des conseillers pour un vote à main levée,

Se sont présentés en tant que représentants titulaires : Messieurs COMBET Bernard et BUTAUD, en tant que représentants suppléants : Messieurs CHASSIGNET Eric et ECK Julien.

Ont obtenus : Monsieur COMBET Bernard = 15 voix
Monsieur BUTAUD Daniel = 15 voix
Monsieur CHASSIGNET Éric = 15 voix
Monsieur ECK Julien = 15 voix

Sont désignés pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.), les représentants suivants :

Titulaires : Messieurs COMBET Bernard et BUTAUD Daniel
Suppléants : Messieurs CHASSIGNET Éric et ECK Julien

2014-06-04. Indemnité de conseil allouée au trésorier principal de la commune.

La règlementation autorise les comptables du Trésor à fournir aux collectivités territoriales, contre indemnité, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

La commune a décidé le 18 décembre 2003 de faire appel aux conseils du Trésorier Principal de et de lui attribuer en contrepartie une indemnité au taux plein, calculée en application d'un tarif fixé par arrêté interministériel. Pour l'année 2014 cette indemnité s'élève à 433.67€ brut.

A chaque renouvellement du Conseil Municipal ou à chaque mouvement de comptable public, le Conseil Municipal doit délibérer pour l'attribution de cette indemnité.

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

2014-06-05. Suppression de la régie de recettes de l'encaissement des produits du restaurant scolaire.

A la rentrée prochaine 2014/2015 la régie de l'encaissement des produits du restaurant scolaire fonctionnera au sein du Syndicat Intercommunal de Voisenon-Montereau sur le Jard. Par conséquence, il y a lieu de supprimer cette régie et de mettre fin par arrêté aux fonctions des régisseurs titulaire et suppléant à compter du 1^{er} septembre 2014.

Monsieur Julien ECK s'exprime quant à la suppression de cette régie. En effet il pense que cette décision est prématurée et qu'à ce jour personne n'a vraiment eu le temps de se poser sur ce problème car la priorité première était les rythmes scolaires. Il n'est pas contre cette décision mais il pense qu'elle devrait être décalée dans le temps pour permettre une étude plus approfondie des différents problèmes de mises en place.

Ce point a été adopté :

Pour : 14 –

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Abstention : 1 –

M.ECK

2014-06-06. Adoption de la convention sur l'entretien, la maintenance et le raccordement de poteaux d'arrêt de bus Transdev Ile de France sur le réseau d'éclairage public communal.

Depuis le 9 décembre 2009, le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) a confié à la fois la gestion et l'exploitation du réseau (TRAM rebaptisé MELIBUS au 11/07/2011) de transport public de voyageurs à la seule entreprise Transdev Ile de France- Vaux le Pénil.

Depuis 2002, les réseaux TRAM puis MELIBUS sont équipés d'un système d'informations voyageurs indiquant des horaires théoriques. Ce système n'étant plus en état de fonctionnement, il a été décidé, en accord avec le STIF, de procéder à sa modernisation et à l'implantation de nouvelles bornes.

Cette nouvelle situation donne à Transdev Ile-de-France- Vaux-le-Pénil l'opportunité de moderniser son image notamment par le déploiement de nouveaux poteaux et d'un nouveau Système d'Information Voyageurs qui sera alimenté par le réseau d'éclairage public communal.

La présente convention a pour objet le raccordement, l'entretien et la maintenance, par Transdev Ile-de-France- Vaux-le-Pénil de poteaux d'information associés à des bornes d'information voyageurs sur le réseau d'éclairage public communal.

Le mobilier prévu est un poteau avec B.I.V. (Borne d'informations voyageurs). Le dispositif est composé d'un mât, d'un cadre horaire, d'une tête de poteau, d'une B.I.V., d'une trappe d'accès électrique.

Les emplacements des arrêts à équiper sont :

- « Aubigny » rue des joncs en direction de la gare de Melun
- « Montereau sur le Jard » rue du Tertre en direction de la gare de Melun

Le conseil municipal adopte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

7- Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'arrêt des travaux du remplacement de la station d'épuration, qui ont débuté en avril 2014.

A sa demande, appuyée par le président de la CAMVS, les travaux sont suspendus depuis deux semaines pour étudier un déplacement de la station vers un terrain en proximité de l'autoroute.

Monsieur le Maire argumente que la station actuelle est implantée trop proche des habitations.

La CAMVS a étudié cette demande et en a chiffré le coût qui s'élèverait à 2.3 millions d'euros. Vu le coût, la CAMVS n'est pas favorable au déplacement de la station d'épuration. Des aménagements relatifs à l'environnement de l'ouvrage sont en cours d'étude.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un camion de pizza sera présent à partir de mardi 10 juin et tous les mardis de 17 H à 21H 30 sur la place de l'église à Aubigny.

Monsieur Julien ECK demande où en est la demande d'aménagement du carrefour de la ferme Pigeon (CD 57-D 471). Il y a encore eu ce jour un accident à cet endroit. Monsieur le Maire répond

que suite à l'action de Snecma (courriers au Conseil Général et CAMVS), la Direction Départementale des Territoires 77 propose :

- A court terme (juin 2014) : mise en place de panneaux de limite de vitesse à 70 km/h dans les 2 sens de circulation sur la D 471.
- A moyen terme : mise en place de ralentisseurs sur la D 471 sens Lissy/Aubigny, après la réfection de cette même route qui devrait avoir lieu second semestre 2014.
- A long terme : mise en place d'un rond-point ou de feux dits intelligents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 45.